Communiqué hebdomadaire du Conseil d'Etat

17 juin 2026

La version Internet fait foi

Mme Anne Hiltpold, présidente du Conseil d'Etat
Mme Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat
Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat
M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat
Mme Michèle Righetti-El Zayadi, chancelière d'Etat

Chancellerie d'Etat
Service communication et information
Rue de l'Hôtel de Ville 2 • 1204 Genève
Tél. +41 22 327 90 90 • communication-pre@etat.ge.ch • www.ge.ch

Sommaire

Focus 4
Sommet du G7 à Evian: le canton lève les restrictions temporaires de circulation liées aux passages de la frontière 4
Décisions du Conseil d'Etat 5
Genève 5
Première étape ECOGE: le Conseil d'Etat présente l'état d'avancement de son analyse 5
Poursuite de l'engagement en faveur de l'apprentissage 5
Cycle d'orientation: nouvelle possibilité de dispense d'éducation physique 6
Financement des transports publics: nouvelles règles de répartition 6
HUG: réduction du nombre de membres au conseil d'administration 7
Soutien à l'AMR pour les années 2026 à 2030 7
Crédits d'investissement du deuxième trimestre 2026 7
"Tous ensemble à l'école!": aboutissement d'une initiative cantonale 9
Condoléances à la famille de M. Jean Ziegler 9
Genève-Confédération 9
Crise viticole: Genève salue la réactivité du Conseil fédéral 9
Félicitations au gouvernement grison 10
Autres décisions en bref 11
Aides financières 11
Crédits supplémentaires 11
Approbation de budgets 12
Entrée en vigueur de lois 13

Sommet du G7 à Evian: le canton lève les restrictions temporaires de circulation liées aux passages de la frontière

Le Conseil d'Etat annonce la levée du dispositif exceptionnel mis en place aux frontières genevoises dans le cadre des mesures de sécurité liées au sommet du G7 d'Evian-les-Bains. Cette mesure entrera en vigueur le jeudi 18 juin 2026 à 06h00.

A compter de cette échéance, le franchissement de la frontière entre le canton de Genève et la France sera à nouveau autorisé à l'ensemble des points de passage. Les bureaux de douane retrouveront leur fonctionnement habituel et les limitations d'horaires actuellement en vigueur seront levées.

En outre, dès ce mercredi 17 juin 2026 à 15h30, la sortie du territoire suisse en direction du territoire français par les douanes de Chancy 1, Monniaz et Landecy ne sera plus réservée aux seuls titulaires d’un macaron.

Cette décision intervient à la suite de l'évolution favorable de la situation sécuritaire. Les conditions permettant un retour à une gestion normale des flux transfrontaliers sont désormais réunies.

Le canton remercie les habitantes et habitants, les travailleuses et travailleurs frontaliers, ainsi que l'ensemble des usagers pour leur compréhension et leur collaboration tout au long de cette période.

Le Conseil d'Etat tient également à exprimer sa reconnaissance à l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières pour son engagement, son professionnalisme et l'excellente collaboration dont il a fait preuve durant toute la mise en œuvre de ce dispositif exceptionnel. Son soutien opérationnel et sa mobilisation ont contribué de manière déterminante à la bonne gestion des mesures de contrôle et à la sécurité des flux transfrontaliers.

Un bilan de la mesure de fermeture temporaire de certains postes-frontières et de ses effets sur la mobilité transfrontalière sera par ailleurs réalisé ultérieurement, en coordination avec les partenaires concernés, afin de tirer les enseignements de ce dispositif exceptionnel.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat, en contactant M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DIN, T. 079 935 86 75.

Décisions du Conseil d'Etat

Genève

Première étape ECOGE: le Conseil d'Etat présente l'état d'avancement de son analyse

Le Conseil d'Etat présente ce jour l'état d'avancement de son analyse du rapport du groupe de pilotage chargé d'identifier des pistes de maîtrise des charges 2027-2029 (ECOGE). Il a évalué les propositions selon quatre critères : l'impact financier réel, la faisabilité juridique et opérationnelle, l'effet sur la qualité des prestations publiques et l'acceptabilité politique. A ce stade, dix-sept mesures dont la faisabilité n'est pas démontrée, dont le rapport coût-bénéfice est insuffisant ou qui ne correspondent pas à ses priorités ont été écartées (voir présentation).

Le Conseil d'Etat poursuit les analyses politiques et opérationnelles. Les éléments présentés aujourd'hui constituent une première étape. La mise en œuvre des mesures retenues et le détail de leurs effets financiers, seront précisés dans le cadre du projet de budget 2027, puis tout au long du plan financier quadriennal 2027-2030, présentés le 17 septembre 2026.

Pour rappel depuis plusieurs années, les charges de l'Etat progressent fortement. Entre le budget 2019 et le projet de budget 2026, elles ont augmenté de 2,7 milliards de francs et, sans inflexion, devraient continuer de croître au même rythme. Le rapport relève en outre que Genève finance certaines prestations à un niveau supérieur à celui observé dans d'autres cantons. Une telle évolution appelle une réponse, afin de garantir la pérennité des finances publiques, la capacité de l'Etat à remplir ses missions et la qualité des prestations à la population.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, en contactant Mme Tatiana Oddo Clerc ou M. Dejan Nikolic, porte-paroles du département des finances, DF, T. 076 527 73 17 ou 079 416 84 10.

Poursuite de l'engagement en faveur de l'apprentissage

La Politique de l'apprentissage de l'Etat de Genève, adoptée le 19 mai 2021(voir communiqué), vise à encourager la formation professionnelle duale au sein de l'Etat, des entités du Grand Etat et de certaines entités subventionnées en fixant un taux minimum de 4% d'apprenties et apprentis. Le Conseil d'Etat a fixé à 272 le nombre d'apprenties et d'apprentis qui seront formés au sein de l'Etat à la rentrée scolaire 2026, soit un taux global de 5,4%.

La stabilité de l'effectif s'explique principalement par la diversification des métiers, tandis que les effets de la réforme de la formation commerciale se font encore sentir cette année. L'Etat a accentué ses efforts auprès des formatrices et des formateurs à travers des actions de formation continue pour les soutenir davantage dans leur rôle. Ces démarches sont fondamentales pour assurer un encadrement et un suivi de qualité. Après une année 2024 record en termes de taux de réussite aux examens des apprenties et apprentis de

l'Etat (97%), le taux de réussite 2025 s'élève à 90%. Ce taux, toujours très bon, démontre que les conditions de formation au sein des services de l'Etat sont de très bonne qualité et que les formatrices et les formateurs mettent tout en œuvre dans ce sens.

La politique de l'apprentissage concerne aussi les entités du Grand Etat, les faîtières AGEMS, FEGEMS, INSOS Genève et AGOEER ainsi que plusieurs entités subventionnées appelées elles aussi à renforcer les efforts de formation de leurs membres. Pour la rentrée 2026, 1'078 apprenties et apprentis seront engagés dans ces institutions, ce qui correspond à un taux global de 8,13%.

La Politique de l'apprentissage de l'Etat de Genève concerne une apprentie ou un apprenti sur 5 en formation duale à Genève, soit quasiment 1'200 jeunes sur un total de 5'400 apprenties et apprentis au 15 novembre 2025.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Julien Thorens, secrétaire générale adjoint chargé de communication, DIP, T. 079 227 03 08.

Cycle d'orientation: nouvelle possibilité de dispense d'éducation physique

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement du cycle d'orientation. Cette adaptation vise à permettre aux élèves pratiquant une discipline sportive, la danse ou les arts du cirque, à haute intensité physique, d'obtenir une dispense de cours d'éducation physique. Celle-ci s'adresse particulièrement aux élèves attestant d'un niveau sportif moins élevé que celui requis dans le cadre du dispositif sport-art-études, ou aux élèves qui ne souhaitent pas l'intégrer.

Cette dispense permettra aux bénéficiaires de libérer des plages horaires pour la pratique sportive ou l'étude individuelle et d'éviter une surcharge d'activité physique pouvant entrainer des risques de blessures. Parallèlement, les dispositions qui ont trait à la même dispense au niveau de l'enseignement secondaire II ont aussi fait l'objet d'un toilettage.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Julien Thorens, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DIP, T. 079 227 03 08.

Financement des transports publics: nouvelles règles de répartition

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi instaurant de nouvelles règles de répartition entre les communes et l'Etat du financement de la subvention d'exploitation des Transports publics genevois (TPG). Il implique une participation accrue des communes dans la gouvernance des transports publics.

En effet, à l'instar de ce qui prévaut majoritairement en Suisse, il prévoit que les communes contribuent à l'élaboration de la planification et au financement de l'offre des transports publics, avec une participation financière à hauteur de 20% de la subvention annuelle versée aux TPG.

Dans ce cadre, les communes participeront également au capital de dotation des TPG, avec un renforcement de leur présence au sein du conseil d'administration de l'établissement public. Elles pourront ainsi prendre part à l'élaboration du prochain plan d'action des transports collectifs et exercer leur compétence au sein du conseil d'administration, qui valide les outils de planification et de financement, en particulier le prochain contrat de prestations 2030-2034 des TPG.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Sébastien Deshusses, responsable de l'information et de la communication, office cantonal des transports, DSM, T. 022 546 79 77.

HUG: réduction du nombre de membres au conseil d'administration

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi réduisant de 19 à 16 le nombre de membres du conseil d'administration des HUG.

Ce projet fait suite à une recommandation de la Cour des comptes, qui avait identifié dans son rapport d'audit de conformité n°199, du 14 novembre 2025, que la composition du conseil d'administration, telle que prévue par la loi, générait des inefficiences et de possibles conflits d'intérêts structurels.

De ce fait, le gouvernement propose de modifier la loi sur les établissements publics médicaux, du 19 septembre 1980, en supprimant les représentants des départements français limitrophes, du canton de Vaud et de l'association des médecins du canton de Genève. D'autres plateformes de coordination existent ou seront mises en place avec ces entités.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Catharina Habsburg, responsable de la communication, office cantonal de la santé, DSM, T. 022 327 96 27.

Soutien à l'AMR pour les années 2026 à 2030

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi accordant une aide financière annuelle de 965'803 francs à l'Association pour l'encouragement de la Musique impRovisée (AMR) pour les années 2026 à 2030. Cette aide est formalisée dans une convention de subventionnement conclue entre le canton, la Ville et l'AMR.

Ce projet de loi, qui n'entraîne pas d'augmentation des montants, vise à garantir un soutien financier stable à l'AMR, afin de consolider son rôle en tant qu'acteur structurant du domaine des musiques improvisées, tout en tenant compte des contraintes budgétaires actuelles. La subvention annuelle comprend la réallocation d'un montant de 350'000 francs versé en 2025 via la ligne générique Soutiens aux arts vivants ainsi qu'un montant de 615'803 francs réalloué via le fonds de régulation. L'AMR figure sur la liste des institutions retenues par le canton et les communes pour un financement conjoint par plusieurs collectivités publiques prévu par la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Guillaume Renevey, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, T. 022 546 54 32.

Crédits d'investissement du deuxième trimestre 2026

Pour assurer une meilleure cohérence et une vision directrice d'ensemble, le Conseil d'Etat a fait le choix de regrouper l'examen des projets de lois d'investissement sur une base trimestrielle (voir aussi communiqué du 25 mars 2026).

Lors de sa séance de ce jour, il a adopté à l'intention du Grand Conseil six projets de lois ouvrant des crédits d'investissement en lien avec l'évolution des systèmes d'information et dans le domaine des bâtiments et infrastructures.

FTI

Le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 68,2 millions de francs destiné à alimenter le fonds de la taxe d'équipement. Ce fonds est géré par la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) et est destiné à réaliser les infrastructures nécessaires à l'activité des entreprises installées sur ces périmètres. Il participe ainsi pleinement au soutien et au développement de l'écosystème industriel du canton. Les zones gérées par la FTI concentrent quelque 3700 entreprises pour 66 800 emplois sur un total de 736 ha.

Actuellement, le fonds – alimenté par la taxe d'équipement versée par les entreprises – est sous-doté et ne permet plus de répondre aux besoins des entreprises et à leur évolution. Le mécanisme de dotation du fonds fera prochainement l'objet d'une réévaluation.

En parallèle, une réflexion large est menée sur les nouvelles exigences en matière d'infrastructures des zones industrielles. La prise en compte de l'usage accru des mobilités douces et l'arborisation de ces sites, par exemple, impliquent en effet de reconsidérer le niveau d'investissement nécessaire.

Le crédit de 68,2 millions de francs, versé sur la durée de planification, estimée à vingt ans, garantit la pérennité du fonds et assure un développement qualitatif des zones industrielles et artisanales sur le long terme.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Esther Mamarbachi, porte-parole, DEE, T. 078 628 80 08.

FIPOI

Le Conseil d'Etat souhaite rénover les infrastructures stratégiques de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) et sollicite pour cela auprès du Grand Conseil un crédit d'investissement de 56 millions de francs. La Confédération y participera aussi à hauteur de 78 millions de francs.

Le projet prévoit en priorité la rénovation du Centre international de conférences de Genève (CICG) et du Centre administratif de Varembé (CAV). Les travaux permettront de moderniser les équipements, d'améliorer l'accessibilité et d'adapter les espaces aux besoins actuels des utilisateurs. Le projet inclut également une contribution de 4 millions de francs destinée à la rénovation du domaine de la Pastorale, en soutien à sa vocation d'accueil des acteurs de la Genève internationale. La mise en service du CICG est prévue à l'automne 2028 et celle du CAV fin 2031.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Lucas Huang, chef de projets à la direction des rénovations et transformations, office cantonal des bâtiments, DT, T. 022 546 62 98.

Fondation Astural

Le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 11 millions de francs en faveur de la Fondation Astural, en vue de la construction de deux bâtiments d'enseignement spécialisé "Châtelaine 2" et "Val d'Arve". Le coût total des travaux est devisé à 28,5 millions de francs.

Ce projet rendra d'une part possible l'acquisition d'un bâtiment à Châtelaine pour relocaliser l'actuel externat, qui sera démoli, et la création d'un externat supplémentaire et d'une antenne du service éducatif itinérant. Il permettra, d'autre part, la construction de la nouvelle école spécialisée "Val d'Arve" à la route de Vessy.

Ces deux nouveaux bâtiments devraient pouvoir accueillir quarante-huit mineurs à besoins particuliers dès la rentrée 2028-2029.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Julien Thorens, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DIP, T. 079 227 03 08.

Hospice général et EPI

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil deux demandes de crédits d'investissement destinés à moderniser les outils informatiques de gestion des ressources humaines de deux établissement publics autonomes: 3 millions de francs en faveur des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) et 7,4 millions de francs pourl'Hospice général.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Guillaume Renevey, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, T. 022 546 67 68.

Porteous

Le Conseil d'Etat soumis au Grand Conseil un projet de loi autorisant le transfert du bâtiment Porteous à la fondation du même nom et octroyant à cette dernière une subvention d'investissement de 8 millions de francs pour la rénovation et la valorisation de l'édifice.

Ce projet vise à faire évoluer cet ancien site industriel situé sur la presqu'île d'Aïre pour en faire un lieu

culturel et social ouvert à la population. Cette réhabilitation, dont la finalisation est prévue à l'horizon 2030, permettra de préserver un patrimoine industriel remarquable dans le respect de ses qualités architecturales et de sa configuration existante.

Aujourd'hui sous-utilisé, ce site sera reconverti en un équipement culturel et social répondant à des besoins d'espaces accessibles, collaboratifs et ouverts à toutes et tous. En soutenant ce projet, qui s'inscrit dans la continuité d'une programmation culturelle, sociale et participative développée depuis plusieurs années, le canton valorise un patrimoine existant au bénéfice de la collectivité et renforce l'offre publique dans un secteur en développement.

Pour tout complément d'information aux médias: Mme Monica Alvarez Ozainne, cheffe de projets, direction des rénovations et transformations, office cantonal des bâtiments, DT, T. 022 546 62 33.

"Tous ensemble à l'école!": aboutissement d'une initiative cantonale

Le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement de l'initiative populaire cantonale intitulée "**Tous ensemble à l'école!"** (mise en œuvre de la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées – CDPH).

La vérification des signatures déposées a donné les résultats suivants:

- signatures annoncées: 5126
- signatures contrôlées: 4754
- signatures validées: 4225

Le nombre de 4214 signatures tel qu'exigé par la constitution de la République et canton de Genève pour faire aboutir l'initiative, est par conséquent atteint.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Patrick Ferraris, vice-chancelier, en contactant Mme Emmanuelle Jaquet, cheffe du service communication et information, CHA,T. 022 327 90 90.

Condoléances à la famille de M. Jean Ziegler

Le Conseil d'Etat a fait part de ses condoléances à la famille de M. Jean Ziegler, décédé le 10 juin dernier à l'âge de 92 ans.

Reconnu de tous pour son engagement dans la défense des droits fondamentaux, M. Ziegler siégea au Conseil national à deux reprises, de 1967 à 1983, puis de 1987 à 1999. Il a marqué de son empreinte la vie politique genevoise, suisse et internationale.

Genève-Confédération

Crise viticole: Genève salue la réactivité du Conseil fédéral

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) relative à la modification de l'ordonnance sur la viticulture et l'importation de vin. Ce projet vise à favoriser les entreprises qui soutiennent la production de vin suisse lors de l'attribution des quotas d'importation à tarif préférentiel.

Vu l'urgence d'agir dans le contexte de la crise viticole et afin de pouvoir mettre en oeuvre ces mesures aussi rapidement que possible, le gouvernement soutient les modifications proposées tout en appelant le

Conseil fédéral à avancer leur entrée en vigueur. Il propose par ailleurs de mettre en place un mécanisme approprié qui ne défavorise pas les vignerons encaveurs.

Enfin, le Conseil d'Etat demande de maintenir le groupe d’accompagnement à la crise viticole en activité afin d'accompagner l’élaboration de l’aide à l’exécution de cette modification.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Valentina Hemmeler Maïga, directrice générale, office cantonal de l'agriculture et de la nature, DT, T. 022 388 71 71.

Félicitations au gouvernement grison

Le Conseil d'Etat a félicité le gouvernement grison pour son élection et lui a adressé ses meilleurs vœux de succès. Il s'est également réjoui de la poursuite des excellentes relations entretenues de longue date entre les deux cantons.

Autres décisions en bref

Aides financières

Le Conseil d'Etat a accordé les aides financières suivantes:

- 60'000 francs au fonds Genie.ch, pour l'année 2026
- 136'000 francs à cinq entités actives dans le domaine de la création numérique, pour l'année 2026 (28'000 francs à la société Elefant Films; 24'000 francs à la société Tourmaline Studio; 28'000 francs à la société Our Frame; 32'000 francs à la société Nadasdy Films, 24'000 francs à Studio Z1)
- 50'000 francs à l'Union vélocipédique genevoise (UVG), pour l'année 2026
- 49'000 francs à l'association AVIVO, pour l'année 2026.

Crédits supplémentaires

Le Conseil d'Etat a soumis à la commission des finances du Grand Conseil les demandes de crédits supplémentaires suivantes, en application des articles 32, 33 et 34 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF):

- 4'400'000 francs: couverture de l'augmentation des locations de licences / hébergements
- 3'831'000 francs: socle: évolution des maintenances et des besoins liés
- 1'135'000 francs: besoins logistiques police
- 765'000 francs: subvention de fonctionnement pour le centre genevois de consultation pour les victimes d'infractions (LAVI)
- 700'000 francs: lois 13667 accordant une indemnité de 350 000 francs par an à la Fondation Genève Tourisme & Congrès pour les années 2026 à 2029 et 13670 sur le renforcement de l’attractivité de l’audiovisuel
- 300'000 francs: en faveur de Concorde. Ce montant, intégralement couvert par des réaffectations neutres, n'aura aucun impact sur les charges du canton en 2026. Cette demande s’inscrit dans le prolongement de la motion M-3193 du 20 janvier 2026 "Concorde espace culture", adoptée par le grand Conseil le 22 janvier 2026 et invitant le Conseil d’Etat à proposer une solution de subventionnement en faveur de l’institution.
- 357'000 francs: en faveur de l'office de la protection de l'adulte (OPAd). Cette somme, initialement refusée par le Grand Conseil dans le cadre du projet de budget 2026, est essentielle pour financer 8,4 ETP indispensables à la continuité, la sécurité et la qualité des missions confiées à l'OPAd. L'office fait face à une surcharge structurelle chronique impossible à absorber avec ses effectifs actuels.
- 1'000'000 de francs: loi 13837 sur l'aide financière extraordinaire pour les entreprises dans le cadre de la tenue du sommet du G7.

Approbation de budgets

Le Conseil d'Etat a approuvé le budget des entités suivantes pour l'année 2026:

- **Maison de retraite du Petit-Saconnex**: le budget prévoit un financement résiduel des soins destiné à couvrir la part cantonale de 8,6 millions de francs.
- **Fondation pour l'exploitation de pensions pour personnes âgées "La Vespérale"**: le budget prévoit un financement résiduel destiné à couvrir la part cantonale de 5,1 millions de francs.

Entrée en vigueur de lois

Le Conseil d'Etat a arrêté l'entrée en vigueur des lois suivantes :

Loi	Auteur du PL initial	Entrée en vigueur
Loi du 13 février 2026 modifiant la loi concernant le traitement et la retraite des membres du Conseil d'Etat et de la chancelière ou du chancelier d'Etat (B 1 20 – 13660)	Conseil d'Etat	1er juillet 2026